



LES AMIS DE LA CHAPELLE DE SEIGNE

Association Loi 1901 - siège social : 35, rue de Loches - 37150 BLÉRÉ - Tél : (02) 47 30 81 81

Site : <http://chappedeseigne.blogspot.fr> - Courriel : chappedeseigne@gmail.com

COMPTE-RENDU ASSEMBLÉE GÉNÉRALE VENDREDI 4 MARS 2016

Le Président ouvre la séance à 18h45. Audrey MARCHAL, secrétaire de l'association est désignée rapporteur de séance.

Après une rapide présentation de l'Association et un mot de bienvenue, le Président donne la parole à Madame Gisèle PAPIN, adjointe chargée de la Culture, du Cadre de Vie et des Associations, qui est mandatée par Monsieur Daniel LABARONNE, Maire de Bléré pour lire quelques mots.

Ce dernier s'excuse de ne pouvoir être présent personnellement à notre Assemblée Générale et rappelle l'importance historique et patrimoniale de la Chapelle. Il renouvelle sa confiance envers l'Association pour la mise en valeur de la Chapelle et la mobilisation autour de la souscription et souhaite que le projet soit coopératif et partenarial.

Rapport moral du Président

Le Président présente son rapport moral et rappelle les dates clés de l'association :

- assemblée constitutive le 2 juillet 2015
- demande d'enregistrement auprès de la Préfecture le 10 juillet
- ouverture d'un compte bancaire auprès Crédit Agricole Touraine-Poitou le 21 octobre 2015
- signature de la convention entre la ville de Bléré et la Fondation du Patrimoine le 8 janvier 2016, lors de la cérémonie des Vœux du Maire

Rapide retour en arrière concernant les travaux

En 2013, la municipalité de Bléré avait fait établir un « Diagnostic technique » de la Chapelle de Seigne. Celui-ci a été réalisé par le cabinet ARCHITRAV et remis courant Décembre 2013.

Lors du Conseil Municipal du 10 mars 2015, le projet de restauration avec engagement financier a été validé par le conseil municipal. Et un appel d'offre a été lancé le 1 juillet 2015 pour choisir l'architecte qui sera en charge du projet.

Enfin, courant novembre 2015, la Commission d'Appel d'Offre et la municipalité ont rencontrés les deux architectes ayant répondu à l'appel d'offre et c'est le Cabinet Architecture, Patrimoine & Paysage qui a été retenu.

Le montant global des travaux est estimé à 791.200,00€. L'architecte espère diminuer substantiellement ce montant.

LES AMIS DE LA CHAPELLE DE SEIGNE

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Subventions publiques :

DRAC 40%		316.000,00 €
DEPARTEMENT	}	
REGION		
PAYS DE LOIRE/TOURAIN		237.500,00 €

Autres financements :

SOUSCRIPTION PUBLIQUE	10.000,00 €
MECENA D'ENTREPRISES	67.700,00 €

Part restant à la charge de la ville de Bléré 160.000,00 €

Le Président conclut en rappelant que plus nous pourrions obtenir d'aides, notamment via les souscriptions ; moins nous aurons de problèmes pour les travaux... Reste à savoir, par ailleurs, si la DRAC et les diverses instances régionales et départementales nous aideront à la hauteur de ce qui était initialement prévu.

Il présente une image en 3D de la chapelle telle que nous souhaiterions la voir à la fin des travaux, ayant retrouvé son aspect d'origine avec la balustrade et la lanterne aux morts. Mais pour cela il faudra trouver les fonds nécessaires et avoir l'accord des Monuments historiques, ce qui ne sera pas une mince affaire.

Le rapport moral du Président est voté à l'unanimité.

Rapport financier de la Trésorière

Madame Sylvie DUFRAISSE, trésorière de l'association prend la parole et présente l'état des finances de l'association :

Il y a aujourd'hui 47 adhérents soit 470 € de recettes.

Concernant les dépenses, 44 € ont servi à la publication de la création de l'association au Journal Officiel, 18,80 € pour l'achat de fournitures pour la création des panneaux présentant la Chapelle et 50 € ont été placés en parts sociales au Crédit Agricole.

Recettes (Adhésions)	470,00 €	Dépenses	112,80 €
Subventions	0,00 €		
Total :	470,00 €	Trésorerie	357,20 €

Le rapport financier est voté à l'unanimité.

LES AMIS DE LA CHAPELLE DE SEIGNE

Exercice fiscal de l'association

L'exercice fiscal de l'association est normalement de douze mois du premier janvier au 31 décembre de chaque année. Cependant, du fait de la création en Août de l'association, la clôture du premier exercice se fera le 31 décembre 2016, soit quinze mois (15).

L'assemblée valide à l'unanimité cette proposition.

Validité et montant des cotisations

Compte tenu de la précédente décision, les cotisations payées en 2015 seront valables en 2016. Le renouvellement ne sera donc demandé qu'à partir du 1^{er} janvier 2017.

Le montant de la cotisation, fixée par le bureau à 10 € n'avait pas été validé. Il est donc demandé à l'Assemblée si ce montant convient ou s'il doit être modifié. Cette somme semble cohérente pour tous et il est proposé de conserver la cotisation à 10 €.

L'assemblée valide à l'unanimité ces 2 propositions.

Souscription publique, mécénat d'entreprise et « produit-partage »

Monsieur Régis CHAUVEL, Vice Président de l'Association, explique à tous les avantages fiscaux de la souscription publique, du mécénat d'entreprise et de la mise en place des « produits-partage ».

Il fait part à l'assemblée, que depuis la signature de la Convention avec la Fondation du Patrimoine il est possible de récupérer d'ors et déjà des dons. Il a d'ailleurs déjà commencé les prospections et 51 personnes ont déjà versé un don. Le montant total s'élève déjà à 5760 €.

→ Monsieur Georges FORTIER intervient et demande dans quelle mesure la Fondation du Patrimoine contribue à la restauration de la chapelle, notamment par le versement d'une subvention.

Monsieur Chauvel précise qu'aucune subvention ne sera versée par la fondation car le bâtiment est classé Monument Historique.

→ Monsieur FORTIER demande ensuite les détails sur le travail réalisé par la Fondation du Patrimoine.

Mr GOETGHELUCK et Mr CHAUVEL répondent que, conformément à la convention signée avec la Mairie, un prélèvement de 6% pour frais de gestion est effectué. En contrepartie des flyers, des affiches, des panneaux d'information sont réalisés gratuitement par la Fondation et remis à la commune.

LES AMIS DE LA CHAPELLE DE SEIGNE

Il est rappelé que le partenariat avec la Fondation du Patrimoine était nécessaire afin de pouvoir faire bénéficier les donateurs d'une déduction fiscale. Seules certaines associations reconnues d'intérêt général peuvent faire valoir cette déduction.

Le site Internet

Madame Audrey MARCHAL, secrétaire de l'association, présente le site internet de la Chapelle.

Compte tenu du budget inexistant pour cette première année, il a été décidé de créer un blog gratuit aux couleurs de la chapelle qui permet de façon simple de présenter l'Association et le monument.

Le vrai point négatif est le très mauvais référencement naturel de ce type de blog. Il est donc indispensable qu'il soit mis en lien avec les sites de la Mairie et de l'Office de Tourisme.

Il est proposé de mettre tous les mois des articles sur le blog présentant les travaux ou encore l'historique du site ou des personnages qui y sont mêlés. D'autres articles suivront plus l'actualité et seront mis en ligne ponctuellement.

Ce site internet pourra évoluer par la suite selon le budget et les éventuels partenariats qui pourront être trouvés à l'avenir.

Il est proposé également de créer une page Facebook afin d'avoir une portée plus importante et d'attirer du monde sur le blog.

Journée du 16 juillet « Jour du Cher »

La manifestation « Jour de Cher » va être un moment fort de la saison estivale 2016 car elle fait intervenir, le long de notre rivière, l'ensemble des 15 communes de la Communauté de Communes de Bléré Val de Cher.

Il semble opportun que l'association soit présente lors de cette journée. La question de mise en place d'un « barnum » est envisagée. Quelle type d'animation notre association pourrait t'elle donner ? Quelle sont les personnes qui pourront assurer une présence et expliciter les raisons de l'association ?

A toutes ces questions posées, il est décidé qu'une réunion du CA serait organisée relativement rapidement afin de prendre les décisions qui s'imposent.

Madame Gisèle PAPIN, adjointe à la Mairie fait savoir qu'elle répondra favorablement à la demande de l'association, dans la mesure où la demande intervient rapidement.

LES AMIS DE LA CHAPELLE DE SEIGNE

Questions diverses

→ Madame Anne MAUDUIT intervient afin de savoir pourquoi aucune réunion du Conseil d'Administration n'a eu lieu à ce jour.

Le Président lui fait savoir que, tant que les différentes démarches administratives relatives à la création de l'association n'étaient pas terminées et principalement la convention entre la Ville de Bléré et la Fondation du Patrimoine, l'association était comme une coquille vide et ne pouvait prétendre à aucune action. Ce n'est donc que courant janvier, après que le « Bureau » ai pu s'organiser, et compte tenu du calendrier de chacun, que la date d'une Assemblée Générale a été organisée.

Il est rappelé que le Conseil d'administration se tient en général après l'Assemblée générale et sera donc organisée dans les mois à venir.

Le Président clos cette Assemblée Générale vers 20h00 et la ville de Bléré, représentée par Madame PAPIN, nous offre généreusement le Pot de l'Amitié.